



Liste de vérification pour l'auto-évaluation: Prévention du VIH

Le Code des bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA (« le Code ») établit qu'afin de prévenir efficacement la propagation du VIH, les organisations devraient proposer des programmes globaux de prévention du VIH qui intègrent différentes approches. Il a été démontré que les programmes de prévention qui offrent tout le spectre des options de prévention aux personnes qui sont le plus à risque réduisent de manière notable les nouvelles infections à VIH à travers le monde.



Le Code identifie plusieurs principes clés pour la prévention du VIH :

- Nous fournissons et/ou plaidons pour des programmes globaux de prévention du VIH qui permettent de répondre aux besoins variés des individus et des communautés.
- Nos programmes de VIH sont intégrés en vue de réaliser et de satisfaire les besoins divers des PVVIH et des communautés affectées.
- Nos programmes de prévention font en sorte que les individus soient informés de l'utilisation de produits permettant de prévenir l'infection à VIH et y aient accès.
- Nous fournissons et/ou plaidons pour des programmes globaux de réduction des risques pour les consommateurs de drogues.
- Nos programmes de prévention permettent aux individus de développer les compétences nécessaires à leur protection et à la protection des autres contre l'infection à VIH.
- Nous assurons la planification, le suivi et évaluation des programmes pour qu'ils soient efficaces et qu'ils répondent aux besoins de la communauté.

Cette liste de vérification pour l'auto-évaluation vous aidera à évaluer à quel point votre organisation réussit à mettre en œuvre ces principes. Les questions sont conçues comme des points de réflexion/directives vous permettant d'identifier les domaines qui se trouvent déjà à un niveau de « bonne pratique » et les domaines qui ont besoin d'être développés et renforcés.

auteur

Cette liste de vérification a été élaborée par AfriCASO.



Liste de vérification pour l'auto-évaluation: Prévention du VIH

Instructions pour l'auto-évaluation

Cette liste de vérification devrait être remplie par un groupe de trois à cinq membres du personnel qui sont impliqués dans la programmation de la prévention du VIH dans votre organisation.

Veuillez indiquer votre réponse à chaque question en cochant la case appropriée.

- O** Oui, nous faisons ce travail/cette activité
- I** Insuffisant, en préparation ou n'est pas suivi dans la pratique
- N** Non, nous n'avons pas encore entrepris ce travail/cette activité
- NP** Non pertinent pour notre travail

Soyez honnête s'il vous plaît en remplissant cette liste de vérification. Votre score variera probablement d'un module à un autre en fonction de votre domaine d'expertise.

Il n'y a pas de processus formel de notation pour cette évaluation. Nous suggérons plutôt que vous examiniez les questions pour lesquelles vous avez répondu « non » ou « insuffisant » et que vous choisissiez, pour votre organisation, les domaines les plus pertinents qui auraient besoin d'être améliorés à court terme.

Plan d'action

Nous vous incitons à utiliser cet outil pour identifier les domaines que votre organisation a besoin de renforcer en vue d'atteindre un niveau de « bonne pratique », puis à élaborer un bref Plan d'action qui présente des exemples de LA MANIÈRE DONT vous comptez améliorer votre travail en prévention du VIH au cours des six prochains mois. Vous pouvez utiliser le modèle du Plan d'action fourni à la fin de ce module ou créer le vôtre.

Huit questions clés ont été mises en évidence en rouge dans la liste de vérification Ces questions portent sur des points fondamentaux que vous devez examiner en premier en évaluant la programmation de votre organisation pour la prévention du VIH. En élaborant votre Plan d'action, gardez ces questions à l'esprit. Si vous avez répondu « non » à l'une d'entre elles, traiter de ces questions serait un bon point de départ pour l'amélioration de vos programmes.

Comment sauvegarder le Plan d'action :

Remplissez le module de l'auto-évaluation et le Plan d'action sous format électronique, sauvegardez le fichier et envoyez-le au Secrétariat du Code par e-mail. Le Secrétariat accordera à toutes les ONG qui soumettent des Plans d'action le statut d'« ONG de mise en oeuvre » et de signataire en bonne et due forme du Code. Après une période de six mois, nous vous demanderons de mesurer vos progrès sur la base de votre Plan d'action.

Le Code

Le Code de bonnes pratiques pour les ONG ripostant au VIH/SIDA (Le « Code ») a été créé par une importante coalition d'ONG en vue d'offrir une vision partagée des bonnes pratiques sur la base desquelles les ONG peuvent s'engager et être tenues comptables.

Le Code décrit les principes et les pratiques qui sont éclairés par des preuves et qui sous-tendent les ripostes réussies des ONG au VIH. Il identifie un ensemble de domaines qui sont essentiels aux programmes de VIH et articule des principes fondamentaux qui devraient s'appliquer aux programmes de VIH dans chacun de ces domaines.

Ces principes représentent une référence, en montrant des exemples de bonnes pratiques que les ONG peuvent chercher à atteindre avec le temps.

Pour de plus amples informations sur le Code, veuillez visiter notre site web : www.hivcode.org



NGO CODE OF GOOD PRACTICE

Liste de Verification

A

Veillez indiquer votre réponse en cochant la case appropriée.

- O** Oui, nous faisons ce travail/cette activité
- I** Insuffisant, en préparation ou à l'étude
- N** Non, nous n'avons pas encore entrepris ce travail/cette activité
- NP** Non pertinent pour notre travail

Nous fournissons et/ou nous plaidons pour des programmes globaux de prévention du VIH qui permettent de répondre aux besoins variés des individus et des communautés.

Il est essentiel d'utiliser des approches de prévention multiples combinées pour qu'elles puissent être efficaces. Cette section vous aidera à mesurer à quel point votre organisation offre des programmes et des activités en prévention du VIH.

A.1 Appui organisationnel à des programmes globaux de prévention

O **I** **N** **NP**

1. Votre organisation assure-t-elle et/ou plaide-t-elle pour une approche globale de la prévention du VIH ?

Notamment par :

O **I** **N** **NP**

- des informations accessibles et appropriées sur les risques d'infection à VIH pour les hommes, les femmes et les jeunes ainsi que sur les moyens de prévention en rapport avec ces risques ?

O **I** **N** **NP**

- des programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) adaptés ?

O **I** **N** **NP**

- l'accès aux produits de prévention et l'information sur leur utilisation ?

O **I** **N** **NP**

- la formation participative aux compétences permettant aux personnes (en particulier les jeunes et les femmes) de négocier un comportement à moindre risque ?

O **I** **N** **NP**

- les programmes de marketing social et d'éducation communautaire permettant de mobiliser les communautés et d'influencer les normes communautaires dans le sens du soutien et de la préservation de comportements à moindre risque ?

O **I** **N** **NP**

- access to voluntary counselling and testing (VCT), and treatment, care and support programmes?

O **I** **N** **NP**

- les efforts de plaidoyer visant à lever les barrières sociales, économiques, juridiques et culturelles à une prévention efficace du VIH ?

O **I** **N** **NP**

2. Votre organisation utilise-t-elle une approche basée sur les droits pour ses programmes de VIH ?

O **I** **N** **NP**

3. Tous les membres du personnel participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de prévention du VIH dans votre organisation ont-ils une très grande compréhension des points suivants :

- la prévention globale du VIH ?



Liste de Verification

O I N NP

• les stratégies de prévention positive ?

O I N NP

• la participation significative des personnes vivant avec le VIH (MIPA) ?

O I N NP

• les programmes basés sur les droits ?

O I N NP

• les comportements à risque et les facteurs qui affectent la vulnérabilité à l'infection à VIH ?

O I N NP

• une compréhension de l'inégalité entre les sexes (notamment la violence à l'endroit des femmes, des enfants et d'autres personnes marginalisées) et de la manière dont cela a un impact sur la vulnérabilité à l'infection à VIH ?

O I N NP

• les méthodologies et les processus participatifs pour la conception, le suivi et évaluation des programmes en vue d'assurer la responsabilité face aux personnes vivant avec le VIH, face aux populations clés¹, face aux populations affectées et de garantir la contribution de toutes ces personnes ?

O I N NP

• la manière dont les programmes de prévention du VIH peuvent être mis en liaison avec d'autres programmes du VIH et avec les services de santé sexuelle et reproductive ?

O I N NP

4. Votre organisation a-t-elle pris des mesures pour s'assurer que ses programmes de prévention sont accessibles, inclusifs et non discriminatoires ?

O I N NP

5. Votre organisation préconise-t-elle l'emploi des personnes vivant avec le VIH, des membres des populations clés, notamment les femmes et les jeunes et des communautés affectées au sein de votre organisation et d'autres organisations, en tant que membres du Conseil, membres du personnel et bénévoles (selon le cas) ?

O I N NP

6. Votre organisation a-t-elle au moins un membre du personnel responsable de l'actualisation par rapport aux nouvelles recherches (notamment les interventions éclairées par des preuves, les facteurs de risque pour la vulnérabilité à l'infection à VIH et les nouvelles technologies de prévention) ?

Actions Requises pour appuyer la Section A.1

1. Pour les besoins de ce guide, les populations clés comprennent les populations vulnérables suivantes : les PLHIV, les professionnel(le)s du sexe et leurs clients, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (notamment les homosexuels et les bisexuels), les consommateurs de drogues injectables, les prisonniers, les transgendéristes, les femmes et les filles, les garçons et les hommes, les enfants et les jeunes, les personnes plus âgées, les populations mobiles, les populations en situation d'urgence.



Liste de Verification

A.2 Nous assurons la planification, le suivi et évaluation des programmes pour qu'ils soient efficaces et qu'ils répondent aux besoins de la communauté.

O I N NP

O I N NP

O I N NP

1. Les programmes de prévention du VIH de votre organisation sont-ils basés sur :

- l'épidémiologie de l'épidémie du VIH dans votre contexte ?
- les interventions programmatiques éclairées par des preuves ?
- la participation significative des PVVIH, notamment les hommes, les femmes et les jeunes, les populations clés ainsi que les communautés affectées ?

O I N NP

2. Des membres du personnel sont-ils affectés à la supervision du suivi et évaluation (S&E) de vos programmes de prévention du VIH ?

O I N NP

3. Un cadre de S&E a-t-il été élaboré pour suivre de près le succès de vos programmes de prévention du VIH ?

O I N NP

4. Votre organisation a-t-elle mis en œuvre des évaluations périodiques pour vérifier que vos programmes de VIH atteignent les résultats prévus ?

O I N NP

5. Les programmes collectent-ils et analysent-ils systématiquement les données dans différents aspects de vos programmes de prévention du VIH ?

O I N NP

6. Des rapports sont-ils régulièrement élaborés sur les résultats de votre programme et diffusés à une large échelle ?

**Actions requises pour appuyer la
Section A.2 :**

A.3 Nos programmes de prévention font en sorte que les individus soient informés de l'utilisation de produits permettant de prévenir l'infection à VIH et y aient accès.

O I N NP

1. Votre organisation encourage-t-elle et/ou fournit-elle des informations sur l'ensemble des produits de prévention de l'infection à VIH ?

O I N NP

2. Votre organisation encourage-t-elle et/ou fournit-elle les ressources et les produits spécifiques adaptés suivants :

- les préservatifs et les lubrifiants ?

O I N NP

- les préservatifs féminins ?

O I N NP

- le matériel d'injection stérile (ou en l'absence de ce matériel, des produits pour une stérilisation efficace comme l'eau de javel) ?

O I N NP

- la prophylaxie post-exposition (PPE) pour les personnes victimes de viol ?

O I N NP

- la PPE professionnelle et non professionnelle (dans le cadre de la prévention globale du VIH, de la santé professionnelle et de politiques de services de soins consécutifs à un viol) ?

O I N NP

- les précautions universelles (comme la PPE et les gants) ?

O I N NP

- la thérapie antirétrovirale (ARV) pour les personnes vivant avec le VIH ?

O I N NP

3. **Votre organisation encourage-t-elle et/ou fournit-elle des informations ciblées en appui/complément aux ressources et produits que vous fournissez ?**

O I N NP

4. Votre organisation encourage-t-elle et/ou fournit-elle des ressources et des produits dans le cadre de programmes de sensibilisation de proximité et de centres d'accueil ?

O I N NP

5. Votre organisation travaille-t-elle avec d'autres organisations locales afin de veiller à ce que les ressources et les produits soient fournis à travers une variété de cadres de soins de santé (comme les programmes de santé sexuelle et reproductive) ?

O I N NP

6. Votre organisation élabore-t-elle des supports d'IEC sur les produits de la prévention en partenariat avec les populations clés afin de s'assurer que les informations fournies répondent à leurs besoins ?



Liste de Verification

O I N NP

7. **Votre organisation prend-t-elle en compte la stigmatisation, la discrimination et l'inégalité entre les sexes en rapport avec le VIH comme obstacles à l'accès ou à l'utilisation des produits de prévention ?**

O I N NP

8. Votre organisation lutte-t-elle contre la violence (ou la peur de la violence) en tant qu'obstacle à l'utilisation des produits de prévention et des services de CDV et en tant que facilitateur de la transmission des infections sexuellement transmissibles ?

**Actions requises pour appuyer la
Section A.3 :**



Liste de Verification

A.4 Nos programmes de prévention permettent aux individus de développer les compétences nécessaires à leur protection et à la protection des autres contre l'infection à VIH.

O I N NP

1. Votre organisation a-t-elle identifié les populations clés que devraient atteindre ces programmes de prévention sur la base des éléments suivants :

O I N NP

- les preuves épidémiologiques locales ?

O I N NP

- les données ventilées par sexe et par âge ?

O I N NP

- l'analyse des sous-populations au sein des populations clés qui sont les plus vulnérables ou les plus à risque ?

O I N NP

- l'évaluation communautaire ?

O I N NP

- les lacunes au niveau des services assurés par d'autres organisations et d'autres institutions ?

2. **Votre organisation a-t-elle élaboré un plan hiérarchisé concernant la manière dont elle compte appuyer les efforts de prise en compte des besoins de prévention des populations clés que vous avez identifiées dans votre contexte ?**

O I N NP

3. Votre organisation crée-t-elle et/ou encourage-t-elle des programmes ciblés d'IEC en vue d'atteindre ces populations clés ?

O I N NP

4. Votre organisation implique-t-elle les PVVIH et d'autres populations clés dans la conception, la fourniture, le suivi et évaluation des programmes de prévention et des supports d'IEC ?

Impliquez-vous :

O I N NP

- les PVVIH ?

O I N NP

- les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ?

O I N NP

- les professionnel(le)s du sexe et leurs clients ?

O I N NP

- les consommateurs de drogues injectables ?

O I N NP

- les prisonniers ?

O I N NP

- les transgendéristes ?

O I N NP

- les femmes et les filles ?



Liste de Verification

O I N NP

• les enfants et les jeunes ?

O I N NP

• les personnes plus âgées ?

O I N NP

• les populations mobiles ?

O I N NP

• les populations en situation d'urgence ?

O I N NP

5. Votre organisation encourage-t-elle/plaide-t-elle pour des interventions efficaces en matière de changement social et de changement de comportement pour la population générale ?

6. Les programmes de prévention de VIH de votre organisation utilisent-ils des stratégies de prévention positive pour :

O I N NP

• accroître l'estime de soi, la confiance en soi et l'aptitude des personnes séropositives, en particulier les femmes et les filles, à protéger leur propre santé et à éviter de transmettre l'infection aux autres ?

O I N NP

• plaider pour un cadre éthique qui respecte les droits et les besoins de toutes les personnes vivant avec le VIH à jouir de relations sexuelles, avoir des choix en matière de reproduction et vivre une vie pleine et saine ?

O I N NP

• plaider pour un environnement juridique et politique permettant de protéger les droits de toutes les personnes vivant avec le VIH – notamment leurs droits sexuels ?

O I N NP

7. Votre organisation travaille-t-elle en partenariat avec des réseaux de PVVIH pour élaborer des programmes de prévention positive ?

O I N NP

8. Votre organisation encourage-t-elle l'emploi de femmes et d'hommes vivant avec le VIH comme prestataires de services directs pour les autres PVVIH, les populations clés et les communautés affectées (par exemple, comme agents de sensibilisation, conseillers, éducateurs en matière de traitement, directeurs de services, etc.) ?

O I N NP

9. Votre organisation encourage-t-elle ou assure-t-elle des services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME) liés à des services de santé sexuelle et reproductive ?

**Actions requises pour appuyer la
Section A.4 :**



Liste de Verification

A.5 Nous fournissons et/ou plaidons pour des programmes globaux de réduction des risques pour les consommateurs de drogues.

Le Code définit le terme réduction des risques en association avec les politiques et les programmes qui visent à prévenir ou à réduire les risques associés à la consommation de drogues injectables.

O I N NP

1. Votre organisation travaille-t-elle en relation étroite avec des réseaux de consommateurs de drogues et des organisations assurant la prestation de services de réduction de préjudices ?

O I N NP

2. Votre organisation fournit-elle un ensemble intégré d'informations sur la prévention du VIH aux consommateurs de drogues injectables ?

O I N NP

3. Votre organisation soutient-elle les programmes d'IEC destinés aux consommateurs de drogues injectables ?

O I N NP

4. Votre organisation assure-t-elle ou plaide-t-elle pour l'accès au traitement de la dépendance à la drogue, notamment les traitements de substitution ?

O I N NP

5. Votre organisation fournit-elle ou plaide-t-elle pour un matériel d'injection stérile ?

O I N NP

6. Les programmes de votre organisation utilisent-ils des stratégies de sensibilisation communautaire et/ou de centres d'accueil en vue de fournir des informations, des ressources et des produits ?

O I N NP

7. Votre organisation fournit-elle des informations sur la prévention du VIH pour les partenaires sexuel(le)s des consommateurs de drogues ?

**Actions requises pour appuyer la
Section A.5 :**

A.6 Lever les barrières sociales, économiques, juridiques et politiques à une prévention efficace.

1. Votre organisation prend-elle en compte les « éléments moteurs de l'épidémie » dans ses programmes de prévention du VIH en luttant contre :

O I N NP

- la stigmatisation et la discrimination en tant qu'obstacle à une prévention efficace, tant au sein de votre organisation que dans la communauté ?

O I N NP

- l'inégalité entre les sexes ?

O I N NP

- la violence à l'endroit des femmes, des enfants et autres populations vulnérables et leur exploitation ?

O I N NP

- les violations des droits humains ?

O I N NP

2. Votre organisation a-t-elle documenté la pertinence de moteurs de l'épidémie nouvellement identifiés et leur pertinence à votre contexte, notamment :

O I N NP

- les partenariats sexuels concomitants ?

O I N NP

- le sexe intergénérationnel ?

O I N NP

- le faible niveau de circoncision masculine ?

O I N NP

- les abus sexuels sur les enfants liés au sexe transactionnel ?

3. Votre organisation plaide-t-elle pour un changement de politiques et/ou pour que les décideurs prennent en compte :

O I N NP

- les programmes globaux de prévention ?

O I N NP

- les principaux moteurs de l'épidémie ?

O I N NP

- les moteurs de l'épidémie nouvellement identifiés (selon le cas) ?

O I N NP

- la protection des droits humains, en particulier ceux des femmes et des filles et des minorités sexuelles ?

O I N NP

4. Votre organisation appuie-t-elle et/ou travaille-t-elle en partenariat avec d'autres organisations et réseaux qui assurent le plaidoyer pour les droits des populations clés ?



Liste de Verification

O I N NP

5. Votre organisation plaide-t-elle auprès des principales parties prenantes institutionnelles pour la promotion de l'accès des populations clés aux services et aux produits de prévention ?

O I N NP

6. Les programmes de votre organisation luttent-ils contre la violence et la peur de la violence comme obstacle à l'accès au traitement des IST, au CDV et aux services de PTME ?

**Actions requises pour appuyer la
Section A.6 :**



Liste de Verification

B

Nos programmes de VIH sont intégrés en vue de réaliser et de satisfaire les besoins divers des PVVIH et des communautés affectées.

En vue de prévenir la propagation du VIH et de riposter efficacement à ses effets complexes, les organisations devraient intégrer la prévention du VIH à un continuum d'autres services et susciter des partenariats stratégiques avec des organisations qui offrent des services complémentaires.

Cette section vous permettra d'évaluer à quel point votre organisation a intégré ses programmes de prévention du VIH.

O I N NP

1. La prévention du VIH a-t-elle été intégrée dans tous les programmes de VIH de votre organisation ?

O I N NP

2. Si vous travaillez dans les programmes de développement, de droits humains ou les programmes humanitaires, votre organisation a-t-elle intégré le VIH et le genre dans l'ensemble de ses programmes ?

O I N NP

3. **Votre organisation a-t-elle créé des partenariats et des systèmes de référence avec les autres parties prenantes qui fournissent des services complémentaires,**

notamment :

O I N NP

• un ensemble global de prévention du VIH ?

O I N NP

• des services de CDV (y compris des clubs post-test et des groupes de soutien par les pairs) ?

O I N NP

• des services de traitement ?

O I N NP

• des services de soins et soutien ?

O I N NP

• des programmes de santé sexuelle et reproductive (notamment la PTME) ?

O I N NP

• d'autres programmes de santé ?

O I N NP

• des programmes de secours d'urgence ?

O I N NP

• des programmes dans le domaine de la pauvreté et du développement (visant à améliorer la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la pérennité des moyens de subsistance, etc.) ?

O I N NP

• des programmes et/ou le plaidoyer pour les droits humains ?



Liste de Verification

O I N NP

4. Votre organisation encourage-t-elle le renforcement de la prévention du VIH (notamment des messages et le renforcement de capacités en prévention positive) dans le cadre de services complémentaires (comme les soins à domicile) ?

O I N NP

5. Votre organisation travaille-t-elle avec d'autres prestataires de services pour appuyer des services accessibles et non-discriminatoires de prévention, de soins, de traitement et de soutien du VIH pour les populations clés ?

O I N NP

6. Les PVVIH, notamment les femmes et les enfants sont-ils impliqués de manière significative dans tous les aspects de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de votre organisation ?

**Actions requises pour appuyer la
Section B :**



Plan d'action : Prévention du VIH

En remplissant cette liste de vérification pour l'auto-évaluation, vous avez probablement identifié des domaines ayant besoin d'être améliorés et d'autres qui se trouvent déjà à un niveau de « bonne pratique ».

Veillez remplir le tableau du Plan d'action de la page suivante et fournir des exemples de

la manière dont vous comptez améliorer le travail de votre organisation au cours des six prochains mois, en réfléchissant en premier aux Questions clés présentées ci-dessous. Si vous répondez « non » à l'une ou l'autre de ces questions, il serait important pour vous de commencer ici à améliorer votre travail !

Questions clés

1. Les programmes de votre organisation assurent-ils et/ou plaident-ils pour une approche globale de la prévention du VIH ?
2. Votre organisation a-t-elle pris des mesures pour s'assurer que ses programmes de prévention du VIH sont accessibles, inclusifs et non discriminatoires ?
3. Les programmes de prévention du VIH de votre organisation sont-ils conçus et/ou encouragés sur la base de :
 - l'épidémiologie de l'épidémie du VIH dans votre contexte ?
 - les interventions programmatiques éclairées par des preuves ?
 - la participation significative des PVVIH, des populations clés ainsi que les communautés affectées ?
4. Votre organisation encourage-t-elle et/ou fournit-elle des informations ciblées en appui/complément aux ressources et produits que vous fournissez ?
5. Votre organisation prend-t-elle en compte la stigmatisation, la discrimination et l'inégalité entre les sexes en rapport avec le VIH comme obstacles à l'acceptation des services et des messages de prévention du VIH ?
6. Votre organisation a-t-elle élaboré un plan hiérarchisé concernant la manière dont elle compte appuyer les efforts de prise en compte des besoins de prévention des populations clés qu'elle a identifiées dans le contexte de son travail ?
7. Votre organisation encourage-t-elle ou assure-t-elle des stratégies de prévention positive et valorise-t-elle le rôle que les personnes vivant avec le VIH peuvent jouer dans la mise en œuvre des programmes de prévention du VIH ?
8. Votre organisation a-t-elle créé des partenariats et des systèmes de référence avec les autres parties prenantes locales et nationales qui fournissent des services complémentaires ?

N'oubliez pas de sauvegarder votre plan d'action rempli et de l'envoyer à **info@hivcode.org** ou **PO Box 372 1211 Genève 19 Suisse**

Nom de l'Organisation	Personne-contact	Adresse e-mail
Signé par		Date



Plan d'action : Prevention du VIH

Résultats attendus

(Que voulons-nous réaliser ?)

Activités clés

(Qu'avons-nous besoin de faire ?)

Points d'action

(Comment le faisons-nous ?)

Ressources

(De quel type d'appui avons-nous besoin pour le faire?)

Calendrier

(Quand le ferons-nous ?)
